



LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DU SECTEUR CANADIEN DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

Lignes directrices et justification pour le passage aux autocollants PLU certifiés compostables industriellement | Hiver 2023

L'ENJEU DES AUTOCOLLANTS PLU POUR LE SECTEUR CANADIEN DES FRUITS ET LÉGUMES

Les étiquettes d'appel de prix (PLU) jouent un rôle important dans le secteur des fruits et légumes frais, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. Utilisés depuis 1990, les autocollants PLU permettent de déterminer avec précision et efficacité les produits en question, d'assurer un meilleur contrôle des stocks et de faciliter le balayage et l'établissement des prix à la caisse; il en résulte une efficacité maximale dans la distribution des fruits et légumes, ce qui contribue à maintenir les prix bas pour les consommateurs.

Beaucoup d'autocollants PLU mis au rebut accompagnent les flux de déchets de production tels que les pelures, les noyaux de fruits et les produits périmés, qui constituent tous des intrants de grande valeur pour le secteur du recyclage industriel des matières organiques au Canada. Les autocollants PLU qui accompagnent les résidus de production peuvent malheureusement contaminer physiquement les processus de compostage, ce qui a un effet négatif sur la qualité et la valeur du compost.

Le secteur canadien des fruits et légumes frais reconnaît qu'il faut atténuer les retombées négatives des autocollants PLU sur le secteur canadien du recyclage industriel des matières organiques. Par conséquent, l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes et bon nombre de ses membres ont travaillé en étroite collaboration avec le Conseil canadien du compost pour déterminer la meilleure façon d'atténuer les effets négatifs des autocollants PLU sur le secteur canadien du recyclage industriel des matières organiques – et ses clients – qui comprend le secteur des fruits et légumes frais du Canada.

Ces efforts s'inscrivent dans le cadre d'une sensibilisation et d'une réponse internationales croissantes visant à limiter l'impact des autocollants PLU sur le secteur du recyclage industriel des matières organiques et, plus largement, sur l'environnement.

LA RÉPONSE DU SECTEUR DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

Afin d'atténuer les répercussions des autocollants PLU sur le secteur du compostage industriel au Canada, l'ACDFL **encourage le secteur canadien des fruits et légumes frais à passer aux autocollants PLU certifiés compostables industriellement.**

Voici des lignes directrices et recommandations pour aider le secteur des fruits et légumes frais à aller de l'avant avec cette importante initiative.

ENVISAGEZ UN AUTOCOLLANT PLU CERTIFIÉ COMPOSTABLE INDUSTRIELLEMENT

Lorsque vous étudiez les options de migration vers des autocollants PLU certifiés compostables industriellement, posez les questions suivantes à vos partenaires de la chaîne d'approvisionnement :

- Quelles solutions de PLU compostables industriellement sont proposées pour remplacer les autocollants non compostables?
- À quelle norme de qualité de compost la solution de PLU compostable répond-elle actuellement?
- La solution compostable est-elle désignée comme étant **certifiée** compostable industriellement? Si oui, quel organisme de certification a délivré le certificat? Dans le cas contraire, la certification est-elle en cours, et si oui, quel est le statut du processus de certification (c.-à-d., qui est l'organisme de certification, quel est le statut de la demande, quels sont les délais prévus, etc.)?
- La solution compostable actuelle tient-elle compte des changements futurs des normes de compostage industriel et des exigences connexes, ou les anticipe-t-elle?

Un résumé de ces facteurs est présenté plus loin.

QU'EST-CE QU'UN AUTOCOLLANT PLU CERTIFIÉ COMPOSTABLE INDUSTRIELLEMENT?

Un **autocollant PLU certifié compostable industriellement** est un autocollant qui :

- est conforme aux normes de qualité définies pour le compost industriel;
- est testé par un laboratoire agréé;
- est certifié par un organisme de certification reconnu.

La certification offre l'assurance que les autocollants PLU compostables industriellement :

- Se décomposent à un rythme requis par les systèmes de compostage industriels,
- Produisent des oligo-éléments conformes aux normes de qualité définies pour le compost,
- Produisent une biomasse qui répond aux attentes du secteur agricole, comme l'absence d'effets négatifs sur la croissance des plantes et le respect des exigences en matière d'écotoxicité.

Un autocollant PLU est constitué de trois composants : un substrat d'autocollant, des encres et un adhésif. **Par conséquent, tous les composants de l'autocollant PLU, une fois combinés, doivent répondre aux normes de qualité requises pour le compost.**

Tous les autocollants PLU, **quelle que soit la composition du support**, qu'il s'agisse de plastique, de papier ou d'autres matériaux, sont soumis à ces lignes directrices.

NORME DE QUALITÉ APPLICABLE AU COMPOST AU CANADA

Au moment de la publication de cet avis, **la norme BNQ suivante s'applique aux matériaux compostables industriellement, y compris les plastiques, les fibres de papier ainsi que tout autre substrat :**

[BNQ 0017-088 \(2010\)](#)

Par conséquent, **quelle que soit la composition du substrat du PLU ou la combinaison du substrat, de l'encre ou des encres et de l'adhésif ou des adhésifs,** les autocollants PLU sur le marché canadien doivent respecter la norme du BNQ afin d'assurer le contrôle souhaité des constituants et de la vitesse de dégradation pour la désintégration du produit, ce qui permet d'éviter les effets néfastes du compost sur les organismes terrestres.

ÉVALUER LE STATUT DE LA CERTIFICATION

Au moment de la publication de cet avis, l'utilisation d'autocollants PLU certifiés compostables industriellement est volontaire au Canada. Néanmoins, le secteur canadien du compostage encourage vivement que les produits compostables tels que les autocollants PLU compostables soient certifiés pour s'assurer qu'ils répondent à la norme BNQ applicable. Le fait de chercher à obtenir la certification garantit qu'au fur et à mesure que les progrès en matière de matériaux compostables évoluent et que les normes canadiennes sont révisées, les produits compostables continueront de répondre aux normes applicables.

Pour confirmer le statut de la certification, il faut demander la documentation qui confirme la conformité à la norme BNQ susmentionnée. **Au moment de la publication de cet avis, le [BNQ](#) est le seul organisme à délivrer une certification de conformité à la norme BNQ.** Ainsi, les certificats de conformité existants d'organisations telles que [BPI](#), [TUV Austria](#), ou d'autres organisations, peuvent constituer une base utile pour obtenir la certification BNQ, car ces organisations de certification démontreront qu'une norme de qualité de compost comparable a été respectée et que les résultats des tests attestant de la performance du compostage industriel ont été effectués par un laboratoire agréé.

Étant donné l'absence d'une norme mondiale au moment de la publication de cet avis, différentes normes de compostage sont en vigueur dans divers marchés et régions du monde (p. ex., BNQ 0017-088, ASTM D6400, EN13432, et autres). Comme indiqué ci-dessus, cela se traduit par des certifications offrant des garanties pour certaines normes de compostage, mais pas pour d'autres. En outre, étant donné l'évolution du milieu des matériaux compostables et des normes applicables, certaines solutions compostables peuvent chercher à obtenir une accréditation ou une acceptation de remplacement, comme ce qui est proposé par la [Compost Manufacturing Alliance](#).

Dans les cas où une certification est recherchée (dans le cadre d'une stratégie commerciale, ou en raison d'une exigence du client), il est recommandé de communiquer avec le [Conseil canadien du compost](#) ou le [BNQ](#) pour confirmer si les certifications existantes ou prévues assurent la conformité à la norme de compostage applicable au Canada.

ANTICIPER LES RÉVISIONS DES NORMES APPLICABLES ET LES FACTEURS INTERNATIONAUX

La situation relative aux solutions compostables qui répondent aux normes de compostage actuelles et futures évolue au fur et à mesure que les avancées en matière de matériaux de produits cherchent à satisfaire, voire à dépasser, les exigences croissantes du secteur du compostage quant aux matériaux compostables appropriés et acceptables. Ces facteurs, tant au Canada qu'à l'étranger, devraient éclairer une stratégie de migration vers des solutions de PLU compostables.

Un contexte canadien en évolution

En 2021, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a publié sa norme volontaire actualisée, ISO 17088:2021 – Spécifications pour les plastiques compostables. Ce document définit les procédures et les exigences relatives aux plastiques, et aux produits fabriqués à partir de plastiques, qui peuvent être récupérés au moyen du recyclage des matières organiques. Au Canada, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est responsable de la gestion et de la mise à jour de la norme ISO 17088:2021 dans le contexte des conditions et des exigences réglementaires relatives au compostage à l'échelle industrielle de **toutes les matières compostables**, comme déterminé par le représentant de l'ISO au Canada, le Conseil canadien des normes (CCN).

Suite à la mise à jour de la norme ISO, le secteur canadien du compostage industriel a demandé que la norme canadienne non seulement respecte les exigences de la norme ISO 17088:2021, mais cherche à les dépasser afin de produire un compost de la plus haute qualité possible. Il s'agit notamment d'exiger que tous les matériaux compostables respectent 50 % des concentrations maximales d'oligo-éléments de la catégorie AA, comme le prescrivent les [Normes de qualité du compost en Ontario](#) – un changement qui reflète les concentrations d'oligo-éléments les plus strictes des lignes directrices du Conseil canadien des ministres de l'environnement – assurant ainsi la portée et la couverture dans tout le Canada.

De même, au moment de cet avis consultatif, le test de désintégration ISO 17088:2021 exige que le matériau compostable respecte une période de désintégration de 84 jours. Comme c'est le cas pour les concentrations d'oligo-éléments décrites précédemment, le secteur canadien du compostage industriel a demandé que la norme canadienne non seulement respecte, mais cherche à dépasser les exigences de la norme ISO 17088:2021 en réduisant le temps de désintégration à 45 jours.

Bien que ces exigences plus strictes ne soient pas applicables au moment de la publication du présent avis, elles représentent les objectifs ambitieux actuellement poursuivis par le secteur du compostage industriel au Canada, et doivent être prises en compte en conséquence.

Facteurs internationaux

Étant donné la taille relativement petite du marché canadien, combinée à la part importante de fruits et légumes frais qui sont importés chaque année, les pratiques d'excellence internationales devraient être prises en compte. De plus, comme nous l'avons souligné, le secteur canadien du compostage industriel cherche à s'aligner de plus en plus sur les pratiques d'excellence internationales en matière de normes de compostage industriel.

Par conséquent, les exigences canadiennes actuelles relatives au compostage pourraient évoluer au fil du temps pour se rapprocher de la norme mondiale la plus stricte émanant de l'Europe : [EN 13432 \(2000\)](#). Ainsi, envisager les avantages de la conformité avec les juridictions de l'UE pourrait aider à répondre aux

exigences canadiennes actuelles et futures. De même, les exigences canadiennes pourraient évoluer dans le temps et différer considérablement des normes [ASTM D6400](#) et [ASTM D6868](#) qui sont actuellement appliquées aux États-Unis. Tout risque connexe doit être repéré et atténué.

Les stratégies guidant la transition des autocollants PLU non compostables aux autocollants PLU compostables industriellement devraient s'efforcer de tenir compte de ces facteurs internationaux tout en gardant à l'esprit le respect des normes réglementaires sur la qualité du compost auxquelles les installations de compostage canadiennes doivent se conformer.

RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DU SECTEUR CANADIEN DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

- Bien qu'il n'existe actuellement aucune exigence réglementaire concernant l'utilisation d'autocollants PLU certifiés compostables industriellement pour les fruits et légumes frais importés ou exportés, il est fortement recommandé au secteur canadien des fruits et légumes frais de faire tout en son pouvoir pour planifier et adopter des autocollants PLU compostables industriellement.
- Bien que ces mesures soient volontaires, le secteur est vivement encouragé à solliciter ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement afin d'établir un calendrier de migration vers des autocollants compostables industriellement.
- Une feuille de route qui détermine les solutions industriellement compostables, qui confirme que ces solutions sont conformes aux normes de qualité du compost actuellement applicables au Canada, qui cherche à adopter une solution certifiée compostable industriellement et qui anticipe les avancées et les révisions des normes de qualité du compost et des normes compostables applicables est encouragée par le secteur.
- Le secteur canadien des fruits et légumes frais est invité à s'aligner sur les pratiques d'excellence internationales, notamment en raison du volume important de fruits et légumes importés au Canada. Par conséquent, le secteur devrait chercher à se conformer aux normes internationales de qualité du compost industriel, qui peuvent également aider à respecter ou à dépasser les normes canadiennes.
- Pour tenir compte des tendances et des progrès mondiaux visant à atténuer les effets néfastes des autocollants PLU sur le secteur du compostage industriel et, plus largement, sur l'environnement, le secteur des fruits et légumes est encouragé à renforcer sa coordination et son engagement avec les principaux intervenants, comme le Conseil canadien du compostage, et les organismes de certification canadiens, comme le BNQ, afin de s'assurer que les efforts du Canada cadrent avec les pratiques d'excellence mondiales. Il s'agit, par exemple, de cerner les nouveaux besoins en matière de compostage non industriel et d'y répondre.